



RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2024

UN « MODELE » AUX PIEDS D'ARGILE

Ses « pères » fondateurs avaient vu juste. Option Gruyère, la petite dernière des associations intercommunales du district, est d'ores et déjà pionnière. Car elle constitue un exemple de « région culturelle » que la future Loi sur l'encouragement des activités culturelles, dont le Grand Conseil débattera prochainement, instaurera comme échelon central de la future politique culturelle du canton. La Gruyère est ainsi prête à exploiter au mieux les nouveaux dispositifs prévus. Il reste toutefois du pain sur la planche. La région devra d'abord établir son propre catalogue d'encouragement des activités culturelles jugées d'importance régionale. Des activités que l'Etat pourra alors soutenir selon leur impact cantonal.

En matière de petite enfance, l'harmonisation instaurée par Option Gruyère des conditions de subventionnement aux familles plaçant leurs enfants dans une structure d'accueil extrafamilial de jour fait aussi œuvre de modèle, bien que perfectible.

Mais Option Gruyère est un « modèle » aux pieds d'argile. D'abord parce qu'elle doit encore faire ses preuves auprès de ses « patronnes », les communes du district. Quelques dossiers arrivés à maturité pourront bientôt l'y aider. Ensuite parce que son modèle de financement n'est pas encore fixé. Prévue à hauteur de 10.00 francs par habitant la première année – soit quelque 640'000.00 francs de recettes pour 780'000.00 francs de dépenses – la contribution par habitant a été maintenue à son niveau initial et complétée par l'apport de la rétrocession d'une partie des réserves de la Saison culturelle CO2. Mais à la fin 2025, après quatre exercices, cette manne sera quasiment épuisée et Option Gruyère se trouvera rapidement à la croisée des chemins.

Cela arrive au moment où l'association a démontré être un partenaire fiable et engagé, reconnu par le canton. Mais aussi au moment où, en matière culturelle, plusieurs dossiers importants dans lesquels elle joue un rôle central arrivent à maturité : la LEAC donc, mais aussi le fonds du casino de Granges-Paccot, le guichet culturel unique, la refonte de la gouvernance de la Salle CO2, l'intégration des sites Bulledeculture.ch et Insitu.live, etc.

En matière d'enfance et de jeunesse, Option Gruyère mettra prochainement en ligne son site recensant l'offre pour les 0-25 ans dans le district et lancera son premier « Café-crèche : parlons Accueil ! » alors que son expertise en matière de subventionnements communaux aux parents est toujours plus sollicitée.

La Gruyère poursuit son développement, des poids lourds de l'économie continuent de s'y implanter et sa population s'accroît encore. L'action d'Option Gruyère en matière d'enfance, de jeunesse et de culture est plus que jamais à considérer comme un investissement dans le bien vivre ensemble. Un discours certes difficile à tenir en ces temps où les finances communales sont sous pression. Mais la population et la société gruériennes méritent ces efforts.

Marie-France Roth Pasquier, Présidente



Jean Godel, Coordinateur régional



NOS DOMAINES D'ACTION

Pour Option Gruyère, 2024 aura été essentiellement marquée par un travail de l'ombre. Une année durant laquelle plusieurs importants dossiers ont été lancés ou poursuivis. Un travail de fond, sans grand effet d'annonce, mais essentiel à la détermination de nos futures politiques régionales en matière de culture, d'enfance et de jeunesse. Nous passons ici en revue nos principales actions en 2024.



©Nicolas Repond, 2019 | Expo OG

LA CULTURE

IN SITU | L'AGENDA CULTUREL CANTONAL

in situ^{beta}

Option Gruyère suit de près l'évolution de cet outil de promotion culturelle de la dernière génération. Avec l'arrivée, en juin 2024, du conseiller national fribourgeois Gerhard Andrey à la présidence de l'association In Situ et de Hanna Feyler à la direction opérationnelle, In Situ a pris un nouveau virage : d'agenda culturel cantonal, il s'est mué en plateforme open source de diffusion à grande échelle de données culturelles en open data. Leur but est d'offrir une saisie des événements culturels en "once only" (saisie unique par les organisateurs) sur www.insitu.live et d'ensuite permettre la diffusion automatique et élargie de ces données sur les différentes plateformes partenaires. Ainsi, Option Gruyère, qui a fourni le "squelette" informatique de son agenda régional www.bulledeculture.ch pour le lancement de In Situ, se voit désormais en partenaire privilégié. Le coordinateur régional a ainsi été désigné comme le représentant de la Conférence des délégués culturels fribourgeois pour assurer le suivi de ce projet. Début 2025 ont commencé les travaux en vue d'une saisie unique des événements culturels sur www.insitu.live avec reprise automatique sur www.bulledeculture.ch (API sortante). La mise en place de cette nouvelle configuration interviendra avant l'été 2025.

LEAC | LOI SUR L'ENCOURAGEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Dès 2023, Option Gruyère a activement participé à la réflexion sur la révision totale de la Loi cantonale sur les activités culturelles (LAC), rebaptisée Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC). Largement inspiré du Message culture 2025-2028 de la Confédération, l'avant-projet soumis à consultation le 21 juin 2024 tire notamment les enseignements de la pandémie de Covid-19, épreuve qui a montré la grande fragilité de l'écosystème culturel suisse et, de facto, fribourgeois. Notamment des revenus extrêmement bas tirés d'activités professionnelles toujours plus précaires. A titre d'illustration, l'étude de la Corodis (Commission romande de diffusion des spectacles) parue en 2022 et intitulée *Le système des arts de la scène de Suisse romande* a établi que les personnels actifs au sein de compagnies indépendantes des arts de la scène, à l'exception des personnels salariés par les théâtres et les festivals, déclaraient en 2019, soit avant la pandémie, un revenu mensuel médian de 2'708 francs. La future LEAC a pour ambition de remédier autant que possible à ce problème.

Si, sur le fond, cette loi est donc adéquate, son financement par l'Etat ne l'est pas. Elle ne prévoit en effet aucun effort budgétaire de sa part et prétend faire reposer l'essentiel des améliorations proposées sur les communes. Ce qu'Option Gruyère, avec d'autres, a fermement dénoncé dans sa prise de position rendue publique au terme de la phase de consultation, en octobre 2024, et transmise aux communes du district. Rebelote, avec les mêmes conclusions, quelques mois plus tard à propos de l'avant-projet de la Loi sur les institutions culturelles de l'Etat (LICE), elle aussi en révision.

Le Grand Conseil devrait s'emparer de ces deux textes normalement à l'automne 2025. Option Gruyère s'est engagée activement – et le fera encore – pour l'adoption de l'avant-projet de la LEAC, non sans recommander aux député.e.s de demander à l'Etat qu'il augmente la dotation de son fonds pour l'encouragement de la culture. Car il s'agit de doter des moyens adéquats ce dispositif législatif qui forgera la vie culturelle fribourgeoise durant les trois prochaines décennies – la LAC actuelle datant de 1991. Par ailleurs, une fois la LEAC adoptée, Option Gruyère participera à la rédaction de son règlement d'exécution dans le cadre d'un processus annoncé comme participatif.

La conclusion, par l'Etat, d'une nouvelle convention avec le casino de Granges-Paccot, comme Option Gruyère l'exige depuis l'été 2023, pourrait contribuer à répondre à ce défi financier, notamment pour les six districts autres que la Sarine, déjà bénéficiaire. Nous continuons de suivre ce dossier de près.

GUICHET CULTUREL UNIQUE

Durant toute l'année 2024, Option Gruyère a étroitement collaboré avec les collectivités publiques concernées dans le canton ainsi que la Loterie romande pour préparer la mise en place, prévue en mai 2025, d'un guichet unique et coordonné pour le dépôt des demandes de soutiens en matière culturelle. Cette porte d'entrée numérique des différentes filières de subventionnement cantonales est une première suisse. Elle simplifiera considérablement la vie des porteurs de projets puisqu'ils n'auront plus, désormais, qu'à déposer une seule fois leur dossier dans ce portail. Le processus mis en place redistribuera ensuite automatiquement les demandes aux instances concernées. La phase pilote a déjà commencé.

SALLE CO2

Une réflexion sur la gouvernance de la Salle CO2 a été lancée en 2023 au sein de la Commission Salle CO2, dont Option Gruyère fait partie et que préside le Préfet Vincent Bosson. Après la remise, le 20 décembre 2023, du rapport intermédiaire d'un groupe de travail interne, il a été décidé de confier à l'externe l'approfondissement d'une variante organisationnelle adéquate pour exécuter l'ensemble des tâches culturelles de la Salle CO2 – activités scolaires, Saison culturelle CO2, utilisation par les sociétés locales et le hors-saison. Après un appel d'offres sur invitation, c'est le RREEC – Réseau romand d'expertises et d'évaluations culturelles – qui a été choisi, représenté par Thierry Luisier (Secrétaire général de la Fédération romande des arts de la scène – FRAS) et Bernard Laurent (administrateur de la Comédie de Genève). Leur rapport final est attendu pour juin 2025.

BILLETTERIE

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre Option Gruyère, propriétaire du site *Bulledeculture.ch* qui héberge de fait le service de billetterie, La Gruyère Tourisme, exploitante de la billetterie centralisée, la Saison culturelle CO2, principale utilisatrice de La Billetterie, et le Service culturel de la Ville de Bulle. Le but étant toujours de trouver un fonctionnement simplifié et non déficitaire. Des décisions devraient tomber d'ici la fin de l'année 2025.



L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

En janvier 2024, Option Gruyère a organisé une séance de « coaching » des structures d'accueil sur le thème de la bonne application de notre Règlement sur le subventionnement communal de l'accueil extrafamilial de jour. Constat un an plus tard : 2024 a connu une forte croissance du nombre de requêtes adressées à Option Gruyère en lien avec la détermination du droit des parents au subventionnement communal du placement de leurs enfants en structure d'accueil de la petite enfance. Que ce soit le fait des structures elles-mêmes, chargées du calcul du revenu déterminant des parents, des communes, qui en concluent le montant de leurs subventions, ou des parents, qui contestent parfois la décision les concernant, Rute Ruaz et notre vice-président Patrick Audemars sont toujours plus sollicités. Tout cela pose la question d'une centralisation du calcul du revenu déterminant au sein d'Option Gruyère, voire à l'établissement d'un monitoring des places disponibles à l'échelon du district. La réflexion est en cours.

ETUDE MICROGIS | ENQUÊTE SUR LES BESOINS EN STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL

Fin 2023, le Conseil d'Etat a confié au bureau lausannois Microgis la tâche de mener à l'échelon du canton l'étude quadriennale sur les besoins en structures d'accueil extrafamilial. Une étude menée durant l'hiver 2023-2024 et dont les résultats vaudront jusqu'à la fin de la législature 2021-2026. Cette étude a remplacé l'enquête quadriennale que les communes sont légalement tenues de mener. En février 2024, Option Gruyère a été invitée par le Service de l'enfance et de la jeunesse du canton à prendre connaissance des résultats provisoires. Le rapport final a été rendu public en juin 2024. Dans les grandes lignes, il prévoit un important effort à faire en Gruyère pour couvrir les besoins en places d'accueil pour des besoins de conciliation de vie familiale et professionnelle. Un effort à court et moyen termes, la Gruyère étant le district où les besoins continueront de croître plus longtemps qu'ailleurs en raison de sa croissance démographique. Au vu de la qualité des résultats, il a été décidé de poursuivre la collaboration avec Microgis.

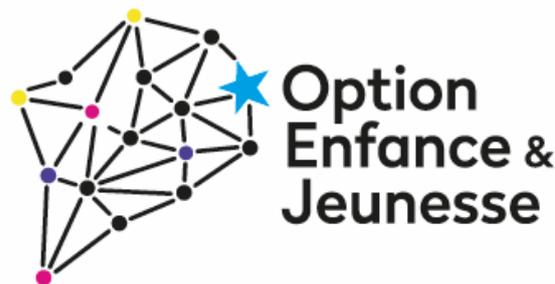
SONDAGE BISANNUEL

Option Gruyère procède à deux sondages annuels afin de déterminer le taux d'occupation des structures gruériennes, l'un au 31 mars, l'autre au 30 septembre. Ainsi, au 31 mars 2024, le taux d'occupation pour l'ensemble de la Gruyère se montait à 91,63% (98,9% pour les structures sises à Bulle). Au 30 septembre 2024, il tombait à 84,31% pour l'ensemble du district (à 87,94% à Bulle). Cela s'explique par l'ouverture de deux crèches durant ce laps de temps, Little Green House à Bulle qui dispose d'une importante capacité, et LaGiraf à Crésuz. Le taux de la Gruyère est ainsi passé sous la barre des 85%, taux de vigilance fixé par le Règlement sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (RStE ; RSF 835.11) à son article 10. Cette baisse est toutefois à relativiser étant donné le temps d'adaptation nécessaire à l'ouverture de deux structures ainsi que les tendances lourdes mises en lumière par l'étude Microgis.

PROTECTION DES DONNÉES

Option Gruyère a organisé, le 15 mai 2024 à Bulle, une séance d'information sur la protection des données au sein des structures d'accueil du district. Il s'agissait d'analyser l'application par elles de la nouvelle Loi sur la protection des données (LPD) lors du traitement des données fiscales des familles en vue du calcul de leur revenu déterminant donnant droit à une subvention communale. Une formation donnée par Martine Stoffel, Préposée cantonale à la transparence et à la protection des données. La participation a été très suivie. Durant la phase de préparation, de très riches échanges ont eu lieu avec Martine Stoffel, laquelle a analysé les différents documents d'Option Gruyère (règlement sur le subventionnement, convention-cadre avec les structures, etc.) et livré ses recommandations.





OFFRE 0 - 25 ANS

Option Gruyère a engagé, à l'automne 2024, la mise en place du site « Option Enfance & Jeunesse » qui recensera l'offre pour les 0 – 25 ans en Gruyère. L'agence Mint, à Fribourg, a été mandatée pour mettre à jour le site www.sapeg.ch (« structures d'accueil de la petite enfance en Gruyère ») qu'elle avait créé en son temps à la demande de l'ARG. Le lancement de la phase pilote interviendra ce printemps 2025 pour une communication globale et une mise en service ouverte à tous avant l'été 2025. Une demande de subvention a été déposée auprès du Service de l'enfance et de la jeunesse de l'Etat de Fribourg à l'automne 2024. La réponse est attendue pour le premier semestre 2025.

L'identité visuelle de la plateforme se trouve en haut de la présente page. Elle reprend la représentation géographique du district et est largement inspirée du logo d'Option Gruyère, associé aux couleurs correspondant aux domaines d'action de l'association (voir point « Communication », page 8).

ADMINISTRATION

CONTRÔLE DES FINANCES

Le 22 mars 2024, le Comité d'Option Gruyère a validé le « système de contrôle interne » (SCI) de l'association, rendu obligatoire par les nouvelles normes MCH2.

PLAN FINANCIER

En novembre 2024, le Groupe de travail « Finances » de la Conférence régionale des syndicats/syndiques de la Gruyère a demandé à toutes les associations intercommunales de la Gruyère de lui faire parvenir un plan financier pour les années 2025 à 2029. Le document élaboré par Option Gruyère fait apparaître, dès 2026, une insuffisance de financement qui s'aggrave considérablement dès 2027. Ceci est dû à l'épuisement de la rétrocession de 520'000.00 francs cédée par la Saison culturelle CO2 au lancement d'Option Gruyère en 2022. Cette rétrocession a permis aux communes de limiter leur contribution à 10.00 francs par habitant (soit un apport de quelque 640'000.00 francs par an, pour environ 780'000.00 francs de dépenses au budget) alors que le scénario initial des fondateurs de l'association prévoyait une dotation de base annuelle de 1 million de francs. A noter que cette contribution de 10.00 francs par habitant n'était prévue que pour la première année – précision qui figure en toutes lettres à l'article 31 des statuts d'Option Gruyère. Grâce à l'apport de la Saison culturelle CO2, elle aura été maintenue pas moins de cinq années durant.

Pour la suite (dès 2027), sans soutien supplémentaire, Option Gruyère ne sera plus en mesure de remplir les missions qui lui ont été confiées et qui figurent dans ses statuts. Ni de poursuivre ses projets ou encore de répondre aux exigences de la future LEAC.

COMMUNICATION

Depuis l'été 2024, Option Gruyère est active sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook ainsi que sur l'application iGruyère. Pour ce faire, une stratégie de communication a été élaborée et mise en pratique afin de rendre visibles non seulement les domaines d'activité de l'association, mais également ses valeurs et sa mission en tant qu'actrice régionale œuvrant pour la culture, l'enfance et la jeunesse. Lier ces trois domaines bien distincts sous une même identité a été un défi qui nous a permis de mettre l'accent sur ce qui les unit essentiellement : la volonté de les faire « briller » (symbole des étoiles).

La présence de l'association sur les réseaux est en évolution et reste à développer dans les mois à venir. Elle sera essentiellement mise en avant durant le premier semestre 2025, lors du lancement de la plateforme « Option Enfance et Jeunesse » – recensement de l'offre 0-25 ans en Gruyère – et nous permettra de cibler un public plus jeune, qui utilise de manière presque exclusive ces canaux de communication. L'identité visuelle sur les réseaux et le projet de recensement se trouvent ainsi intimement liés et portent des éléments clés permettant de faire un lien direct avec Option Gruyère. Voici un aperçu du concept développé :



SOUTIENS OCTROYÉS EN 2024

LISTE DES CONTRIBUTIONS CULTURE

SOUTIENS EXTRAORDINAIRES

Groupe choral de l'Intyamon

Création d'une pièce en patois 1 000.00 CHF

Lyre paroissiale (La Roche)

Spectacle musical des 100 ans (création) 2 000.00 CHF

Chorale de Châtel-Saint-Denis

Création *Amossa* (Sâles) 1 000.00 CHF

Association Feutre & Chandel (Bulle)

Création *La Teraula-du-Milieu* à Bulle 1 500.00 CHF

Duo Vulcain (Marsens)

Création *De Zürich à Ankara*, à Bulle 1 000.00 CHF

La Cie qui bascule (Villorsonnens)

Création *Opossum* (Chapit'O – Bulle) 1 500.00 CHF

Compagnie Cécile D – La Carriole (Fribourg)

Faut-il raser Carthage ? à Charmey 1 250.00 CHF

Szène 17 (Grandvillard)

Création *Le Petit Prince* à Gruyères 2 000.00 CHF

Abyss Festival 2024 (Hauteville)

Scène locale émergente 2 500.00 CHF

Saison culturelle CO2

Evénements pour la 20^e saison 15 000.00 CHF
(+ 4000.00 francs de garantie de déficit – non utilisée)

Corps de musique de la Ville de Bulle

Création *A shooting stars night* 2 000.00 CHF

Grue'Zik 2025 (Echarlens – Charmey)

Création Carrousel-Brass Band Fribourg 1 000.00 CHF

Association Ventum (Fribourg)

Création *Ainsi rêvent les souris* à Bulle 2 000.00 CHF

Club des accordéonistes de la Ville de Bulle
90 ans – coaching par les sœurs Berthollet 4 000.00 CHF

Ebullition (Bulle)
Saison 2024-2025 musiques actuelles 2 500.00 CHF

Total contributions extraordinaires 2024	40 250.00 CHF
/ budget 2024	45 000.00 CHF
<i>différence</i>	<i>+4 750.00 CHF</i>

SOUTIENS ORDINAIRES (ANNUELS)

Cantorama (Bellegarde)
Saison 2024 5 000.00 CHF

Fête de la danse – édition bulloise (Bulle)
Edition 2024 4 000.00 CHF

Société des concerts (Bulle)
Saison 2024-2025 5 000.00 CHF

Nuit des Musées en Gruyère (Gruyères)
Edition 2024 5 000.00 CHF

La Lisière (Sâles)
Saison culturelle 2024-2025 5 000.00 CHF

La Malice (Bulle)
Saison 2024-2025, théâtre jeune public 12 000.00 CHF

Les Hauts Parleurs (Bulle)
Saison de lectures - 2025 2 000.00 CHF

La Grue Baroque (Charmey)
Saison culturelle 2025, musique ancienne 5 000.00 CHF

TEALT (Bulle)
Créations et résidence de création 2025 (Gruyères) 5 000.00 CHF

Glucose Festival 2025 (Riaz)
Scène locale émergente 2 500.00 CHF

Total contributions ordinaires 2024	50 500.00 CHF
/ budget 2024	52 000.00 CHF
<i>différence</i>	<i>+1 500.00 CHF</i>

Saison culturelle CO2 (La Tour-de-Trême)
2024-2025 398 000.00 CHF

LISTE DES CONTRIBUTIONS ENFANCE ET JEUNESSE

SOUTIENS EXTRAORDINAIRES

Service de l'enfance et de la jeunesse de la Ville de Bulle

Projet « Walk working » 1 000.00 CHF

Point Rencontre (Bulle)

Aide au démarrage antenne Sud 4000.00 CHF

RadioREC (Bulle)

Aide au démarrage 4000.00 CHF

Papille -ON (Botterens)

Aide au démarrage 1 500.00 CHF

Lanterne magique (Bulle)

Petite lanterne 1 000.00 CHF

Association Jeunes parents (Fribourg)

Soutien à la parentalité 1 000.00 CHF

Association Free the bees (Vaulruz)

Complément sentier pédagogique 500.00 CHF

Conseil des parents (La Roche/Pont-la-Ville)

Sentier Halloween – participation des enfants + conteuses 500.00 CHF

La Cabane – école maternelle (La Roche)

Aide au démarrage 4 000.00 CHF

Association éducation familiale (Fribourg)

Soutien à la parentalité/information des familles 2 500.00 CHF

Goûters botaniques (Bulle – PNR Gruyère - Pays-d'Enhaut)

Projet intergénérationnel 2 000.00 CHF

Ebullition (Bulle)

Insertion professionnelle des jeunes 2 500.00 CHF

Total contributions 2024	24 500.00 CHF
/ budget 2024	35 000.00 CHF
<i>différence</i>	<i>+10 500.00 CHF</i>

SOUTIENS ORDINAIRES (ANNUELS)

Ludothèque de la Gruyère (Bulle)

2024

15'000.00 CHF

Espace Famille (Bulle)

2024

10'000.00 CHF

Total contributions 2023	25 000.00 CHF
/ budget 2023	25 000.00 CHF
<i>différence</i>	<i>- CHF</i>

Liste des séances plénières des organes d'Option Gruyère

Assemblée des délégués (2) : 08.05.2024 / 06.11.2024

Comité (5) : 22.03.2024 / 08.05.2024 / 29.05.2024 / 13.09.2024 / 06.11.2024

Commission culture (8) : 01.03.2024 / 15.03.2024 / 03.05.2024 / 24.05.2024 / 01.07.2024 / 19.08.2024 / 06.09.2024 / 06.12.2024

Commission Enfance et jeunesse (4) : 23.02.2024 / 21.06.2024 / 09.09.2024 / 18.11.2024

Commission financière (3) : 15.03.2024 / 26.04.2024 / 27.09.2024

S'ajoutent à cela plusieurs séances partielles sur des points précis, des séances de coaching et d'information ou encore des séances préparatoires avant diverses échéances.



Rédigé par Jean Godel
Coordinateur régional

Avril 2025

Option
Gruyère

Association intercommunale pour la Culture,
l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère

www.optiongruyere.ch
info@optiongruyere.ch



www.optiongruyere.ch



Option
Enfance &
Jeunesse



Photographie : © Vincent Levrat, 2019.